

DEMANDE DE PRIME D'INSTALLATION
POUR UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) NOUVELLEMENT AGREE(E)
LISTE DES PIECES A FOURNIR

- L'imprimé de demande complété et signé
- La photocopie de la notification d'agrément délivrée par le président du Conseil départemental
- La photocopie de l'attestation de suivi de la première partie de la formation
- Les photocopies des deux premiers bulletins de salaire
- Pour les non allocataires : une photocopie d'une pièce d'identité recto verso (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour en cours de validité) et relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne
- Trois exemplaires de la charte d'engagement
- Pour les assistants maternels travaillant en Mam : la photocopie du projet de fonctionnement pour de la Mam

